

Pôle Administration et Juridique
 Direction des Affaires Générales
 Service Administration Funéraire
 SL/JPS/AB/SP/BB

VILLE DE FREJUS

Transmission en Préfecture	04 JUIN 2025	Publié	Du 04 JUIN 2025
Date de réception	04 JUIN 2025		Au 05 AOUT 2025
		Affiché	Du 04 JUIN 2025
			Au 05 AOUT 2025
Notifié le			

ARRETE MUNICIPAL n° 2025-1821

Portant dérogation à titre exceptionnel au règlement des cimetières de la ville de Fréjus
 (A.M du 06/07/1995)

Et autorisation d'exhumation des corps dans le cadre d'une reprise administrative

LE MAIRE DE LA VILLE DE FREJUS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en application des articles L 2212-1 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire

VU l'arrêté municipal du 6 juillet 1995 modifié portant règlement des cimetières de la Ville de Fréjus

VU les décisions municipales relatives à la reprise administrative de sépultures n°2024-493 D du 18 novembre 2024, n°2023-985 D du 23 novembre 2023, n°2022-414 D du 24 novembre 2022, n°2021-500 D du 28 décembre 2021

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer, pour des raisons de bonne gestion du cimetière, la reprise anticipée de 25 emplacements funéraires avant le début des travaux majeurs prévus à la fin de l'année (100 sépultures).

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des opérations d'exhumation et de crémation des restes mortuaires sur les concessions funéraires précitées.

CONSIDÉRANT que le Règlement Intérieur des Cimetières de la Commune de Fréjus stipule, dans son article 64, que « pour des raisons d'hygiène, les exhumations sont interdites entre le 01 juin et le 30 septembre » ;

CONSIDÉRANT qu'il est toutefois essentiel que, conformément à la réglementation en vigueur, les exhumations puissent avoir lieu à tout moment de l'année, après avoir mis en place les mesures de protection nécessaires pour les fossoyeurs, notamment dans des situations spécifiques pouvant justifier une dérogation exceptionnellement à ce règlement.

ARRETE

ARTICLE 1 : A titre exceptionnel, il est décidé de déroger aux dispositions de l'article 64 du Règlement Intérieur des cimetières de la Ville de Fréjus pour permettre l'exhumation et la crémation des 25 défunts figurant dans les tableaux annexés, à ce jour inhumés dans le cimetière Saint-Etienne.

ARTICLE 2 : L'autorisation est donnée pour une durée limitée dans le temps pour réaliser les opérations d'exhumation et de crémation.

Cela se déroulera du mardi 3 juin au mardi 17 juin 2025.

ARTICLE 3 : La société de Pompes Funèbres Finalys, située à Chassey les Scey (70360), 1, rue de l'Industrie, sera responsable des travaux et sera habilitée à intervenir dans le cimetière communal aux dates précisées, tout en respectant les obligations légales et réglementaires.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Général des Services est chargé de mettre en œuvre l'arrêté, qui sera transmis à la Préfecture pour contrôle de légalité, à la Mairie et à l'entrée du cimetière Saint-Etienne.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché à la mairie de Fréjus et à la porte du cimetière Saint-Etienne, pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans les 2 (deux) mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Une copie du présent arrêté sera adressée à la société des Pompes Funèbres Finalys.



Fait à FREJUS, le 03 JUN 2025
Le Maire,

David RACHLINE

Échecs suite reprises administratives

Emplacements	Famille	Nombre Défunts	Défunts	Année de reprises administratives / Echec	Monument absent
1	3H34	2	POSTIGO LOPEZ GARRIDO Francisca et GARRIDO Francisca	2022	X
1	7G32	2	BIRNBAUM née PIEK Thérèse, BIRNBAUM Heinz	2022	X
1	3D16	1	BATTAGLIA Antonina	2022	X
1	1K09	1	ALGIERI César	2022	X
1	4F00	2	BEISCHE née BLANCO Natividas et BEISCHE René	2022	X
1	10G13	1	CARRERAS Gilbert et CARRERAS Colette	2023	X
1	3K38	2	GIORDANINO Jeanine et Eugène	2023	X
1	3K50	2	RECODE Paulette et RECODE Edmond	2023	X
1	1G17	1	ESTEVEES Julio	2023	X
1	1F26	1	RETKOWSKY Yvette	2024	X
1	2117	2	DAUTREMONT Jacqueline et DAUTREMONT Pierre	2024	X
1	3 E48	1	DUMAS née ALFIERI Adalgise	2024	X
1	3H15	2	LIBAUDIERE Catherine et LIBAUDIERE Marcel	2024	X
1	3H29	2	LEFEU née LE BOURGO Jane et LEFEU Georges	2024	X
1	3K31	1	ROS Arsène	2024	X
1	3K42	1	PERRET Marcel	2024	X
1	4 E11	1	BLANCHON Gérard	2024	X
1	5 D1 02	2	LORIN née AUCLERC Suzanne et LORIN Maurice	2024	X
1	7Q07	2	ABED AZZI Ahmed et ABED AZZI née TROIN Josette	2024	X
1	8 E26	1	PANNETIER Robert	2024	X
1	10C04	3	BARRIERE née GAUTHIER Simone, BARRIERE Jacques et BARRIERE Raymond	2024	X
1	10C15	2	PERRET Gérard et PERRET Martine	2024	X
1	10F20	1	GAGNE Christian	2024	X
1	10G07	2	BERGER née DENIS Simone et BERGER Andre	2024	X
1	10H11	1	DECOURT Marie-Louise	2024	X

25 Emplacements ordinaire

39 Défunts